



Chèque impayés recours au comissaire de justice

Par **Guillaume blin**, le **22/03/2023** à **00:33**

Bonjour ,

Je vous explique brièvement mon souci .

Une personne m'a fait deux chèques de 250 euro .

J ai posé les chèques à la banque les deux me sont revenus impayés pour défaut de provision .Je les ai présentés deux fois et rejetés la banque m à remis un certificat de non paiement .

J ai contacté un huissier pour recouvrir les sommes mais la procédure coûte presque 500 euro et sans garantie de succès.

Si la personne est insolvable les frais seront à ma charge .

Je n ai pas les moyens d'avancer cette somme je suis sans emploi .

Je me demande si dans ce cas il est possible de faire appel à l aide juridictionnelle ?

Je remercie les personnes qui pourront m aider .

Bien à vous

Par **Visiteur**, le **22/03/2023** à **07:09**

BONJOUR...

Oui, l'aide juridictionnelle peut aussi aider au paiement des honoraires et frais de justice des huissiers.

Le mieux est d'en faire la demande.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59382>

https://www.gouvernement.fr_huissier-de-justice-pris-en-charge-par-l

Par **Guillaume blin**, le **22/03/2023** à **07:41**

Merci beaucoup pour le retour rapide

Belle journée